

L'insécurité linguistique dans le cadre administratif algérien

Linguistic insecurity in the Algerian administrative framework

*BENCHEIKH Mohamed Boucif**
Université Djillali Liabès
- Sidi Bel Abbès – Algérie
bencheikhmohamed1@yahoo.fr

BEN BRAHIM Hamida
Université Djillali Liabès
- Sidi Bel Abbès – Algérie
hamida.benbrahim@univ-sba.dz

Date de réception **16/03/2022**

Date d'acceptation **13/05/2022**

Notre étude est de type qualitatif. Elle a été menée auprès de salariés exprimant leurs visions personnelles et professionnelles des langues dans le cadre administratif. Elle porte sur le rôle de ces dernières afin d'identifier leur importance mais aussi les difficultés et les exigences du monde professionnel quant aux compétences linguistiques.

Nous nous penchons notamment sur les représentations qu'entretiennent les locuteurs à l'égard de leur langue et celle des autres. L'objectif étant de voir en quoi les représentations sont liées à l'insécurité linguistique. Les questions qui motivent notre recherche permettent de mieux cerner l'insécurité linguistique telle qu'elle se manifeste dans le cadre administratif.

Mots clés : langue, représentations, insécurité, administration.

Abstract

Our study is of a qualitative type. It was conducted with employees who expressed their personal and professional visions of languages in the administrative context. It focuses on the role of the latter in order to identify their importance but also the difficulties and requirements of the professional world in terms of language skills.

In particular, we look at the representations that speakers make of their own language and that of others. The objective is to see how representations are related to language insecurity. The questions that motivate our research provide a better understanding of linguistic insecurity as it manifests itself in the administrative context.

Key words: language, representations, insecurity, administration.

Introduction

La notion d'insécurité linguistique remonte aux années 1960, plus précisément aux travaux de William LABOV sur la stratification sociale des variétés linguistiques. Profondément liée à la prise de conscience par le locuteur d'une distance entre la langue qu'il parle et une langue qu'il reconnaît comme légitime, elle met en évidence une relation qui existe entre les structures linguistiques et les structures sociales d'une communauté linguistique.

L'insécurité linguistique est donc présentée, dès l'apparition du concept, comme la manifestation d'une quête de légitimité linguistique vécue par un groupe social

* BENCHEIKH Mohamed Boucif : bencheikhmohamed1@yahoo.fr

dominé, qui a une perception aiguïlée tout à la fois des formes linguistiques qui attestent sa minoration et des formes linguistiques à acquérir pour progresser dans la hiérarchie sociale.¹

Dans ce cadre, Michel FRANCARD évoque le conflit linguistique qui oppose la langue légitime et une forme non légitime ou dépréciée de cette même langue. Il met en avant le rôle de l'école qui renforce l'insécurité linguistique chez les différents locuteurs dans la mesure où elle véhicule une forme standard. Il précise que par l'école les sujets les plus scolarisés « sont devenus porte-parole d'un ostracisme qui les frappe eux-mêmes »². Aujourd'hui, l'importance de l'insécurité linguistique se traduit entre autres dans le rapport qui lie l'épilinguistique au linguistique étant donné que les représentations déterminent des jugements sur les langues et les façons de les parler.

1. Intérêt de la recherche

À chaque niveau de l'administration, les personnels (dirigeants, cadres, employés, ouvriers) peuvent être amenés à pratiquer une ou plusieurs langues. De ce fait, le développement des compétences professionnelles doit être conjugué au développement du capital linguistique. La notion d'insécurité linguistique permet de porter un nouveau regard sur les situations de contacts linguistiques à l'image des administrations en les envisageant du point de vue des rapports qu'entretiennent les salariés avec les normes qui fondent le cadre professionnel dans lequel ils évoluent. Il est intéressant dans ce sens de cerner la complexité de la situation professionnelle et les difficultés que rencontrent les employés. Nous abordons aussi la manière avec laquelle les acteurs du cadre administratif se positionnent par rapport aux normes et envisagent et construisent leurs stratégies.

2. Problématique de recherche

En vertu de la loi 91-05 du 16 janvier 1991, les employés des administrations publiques, des institutions, des entreprises et des associations, quelle que soit leur nature sont tenus d'utiliser la seule langue arabe dans l'ensemble de leurs activités telles que la communication, la gestion administrative, financière et technique. Ainsi, tout salarié exerçant sur le territoire algérien est dans l'obligation de s'exprimer, rédiger, recevoir des services, superviser et évaluer exclusivement en langue arabe standard. Cependant, depuis la promulgation de cette loi, la question de la langue de travail dans les différentes institutions algériennes suscite d'énormes difficultés. Dans l'ensemble, il a été très difficile de mettre en œuvre les dispositions prévues par la loi 91-05. Pour cela, notre travail s'articule autour de la problématique suivante : quelles sont les valeurs accordées à l'arabe standard, l'arabe algérien et le français dans le cadre administratif ? Les employés qui constituent notre échantillon ressentent-ils de l'insécurité linguistique ? Et, si tel est le cas, dans quelle mesure ?

3. Hypothèses

Le français représente la langue de travail dans plusieurs secteurs en Algérie. Son emploi dans les différentes situations de communication professionnelle demeure

problématique pour certains employés. De ce fait, nous formulons dans le cadre de notre étude les hypothèses suivantes :

- a. Malgré le fait qu'ils font pleinement partie du personnel administratif, certains fonctionnaires sont le plus souvent dans une situation de malaise et d'inconfort. Une situation dans laquelle ils considèrent leur parler comme peu valorisant par rapport à une norme à laquelle ils n'arrivent pas à accéder.
- b. Le rôle de la langue française dans le cadre administratif met en évidence les difficultés linguistiques, techniques, organisationnelles et relationnelles que rencontrent certains employés. Ces difficultés accentuent chez eux le sentiment d'insécurité linguistique.

Pour vérifier ces hypothèses, nous avons effectué une enquête de terrain en adoptant la méthode de l'entretien directif. Nous avons assisté à des situations de travail variées, ce qui nous a permis d'avoir une vision directe sur les « comportements effectifs des sujets lorsqu'ils sont dans l'action communicative »³. L'étude a été réalisée dans les bureaux de la direction de la formation et de l'enseignement professionnels située à Sidi Bel Abbès (Algérie) et comptant exactement cinquante-quatre (54) employés. Nous avons multiplié les entretiens en questionnant les enquêtés sur leurs pratiques linguistiques et les représentations qu'ils ont de ces dernières ainsi que les difficultés rencontrées dans leur cadre professionnel.

Dans un premier temps, nous mettons en lumière les positions des locuteurs par rapport aux différentes langues présentes dans le cadre professionnel où ils évoluent. Ensuite, nous nous pencherons sur le phénomène d'insécurité linguistique pour pouvoir ainsi cerner le rapport qui le lie aux représentations linguistiques.

4. Positions des locuteurs par rapport aux différentes langues

Sigles

« ENQ » correspond à « Enquêteur ».

« Ea » correspond à « Enquêté a ».

Extrait 1 du corpus

ENQ : quelles sont les langues que vous utilisez dans le cadre de votre travail ?

Ea : l'arabe et le français.

Eb : oui c'est ça l'arabe et le français.

ENQ : et l'arabe dialectal, darija?

Ea : non darija juste entre nous tu vois ?

ENQ : comment ça entre vous ?

Ea : avec les collègues mais pas avec le directeur wela chef de service / ça se fait pas. (Avec les collègues mais pas avec le directeur ou le chef de service / ça ne se fait pas).

Ef : le français ok / c'est la langue avec laquelle on travaille mais pas darija non.

Ec : euh déjà Hiya c'est même pas une langue / Hadra ntao chareu / rak chayef c'est pas la même chose kima varbiya foshia we l'français. (Euh déjà elle ce n'est même pas une langue / c'est le parler de la rue / tu vois ce n'est pas la même chose en comparaison avec l'arabe standard et le français).

Ed : parfois obligé de parler darija, surtout avec les gens. Il faut être simple mais au moins yefHmouna. (Parfois on est obligé de parler daridja, surtout avec les usagers. Il faut être simple mais au moins ils nous comprennent).

Eb : olabalek généralement c'est le français // nkhadmou biHa / on travaille avec le français / olabali normalement c'est l'arabe parce que Hiya lougha rasmiya / bessah ana mon travail 90 % français obligé. (Tu sais généralement c'est le français // on travaille avec / on travaille avec le français / je sais que normalement c'est l'arabe standard parce que c'est la langue officielle / mais moi mon travail 90 % français obligé).

ENQ : ah oui, obligé ?

Ea : obligé et important.

Eb : pour moi obligé / les archives en français courriers en français.

4.1 Commentaire

Les pratiques langagières sont souvent au cœur des débats sociolinguistiques et s'inscrivent autour des représentations des langues et des positionnements épilinguistiques des locuteurs. « Toute représentation est représentation de quelque chose et de quelqu'un ; d'une part elle tend à donner une figure d'un objet et d'autre part à lui conférer la signification dont le sujet l'investit »⁴. Pour comprendre les choix des langues et les phénomènes d'insécurité linguistique associés, nous avons mis l'accent en premier lieu sur l'analyse des représentations linguistiques des employés, en d'autres termes sur l'image qu'ils se font des langues et des variétés qui circulent dans leur environnement professionnel.

Dans l'extrait 1, les participants à l'enquête en l'occurrence Ea et Eb affirment que l'arabe et le français sont les langues qu'ils utilisent dans le cadre de leur travail. Ces deux langues sont présentes à des degrés divers et se partagent les rôles de langues de travail, de rédaction et de communication dans le contexte administratif algérien. Exception faite pour les postes à faible qualification⁵, la connaissance des deux langues (arabe standard et français) est souvent fortement recommandée voire dans quelques cas exigée pour les employés du cadre administratif. Dans le contexte algérien actuel, l'usage de plusieurs langues se manifeste comme un fait établi. La réalité sociolinguistique est complexe à appréhender et le multilinguisme que nous avons relevé révèle la coexistence de l'arabe standard, l'arabe algérien et le français sur un même territoire.

4.2 Discussion des résultats

Selon les propos des employés, tout porte à croire que la langue française est de plus en plus nécessaire, ce qui explique le fait qu'ils lui attachent une valeur pragmatique. Cette image est liée à l'aspect fonctionnel de la langue française qui s'appuie sur un héritage administratif et notamment des archives rédigées exclusivement en langue française. Il convient de préciser que l'administration algérienne utilisait exclusivement la langue française durant la période coloniale. Cela explique entre autres son usage après l'indépendance dans la mesure où les documents laissés par l'État français servaient d'appuis techniques et méthodologiques aux administrateurs algériens. Ainsi, l'usage de la langue française a continué malgré l'insertion d'une nouvelle génération arabisée.

Comme on peut le constater, les représentations des participants à l'égard de la langue française sont dans l'ensemble positives. À travers leurs déclarations, on s'aperçoit qu'ils partagent une représentation valorisante liée dans la majorité des cas à son rôle dans le cadre administratif à l'image de Eb et Ea dans les tours de parole 11 et 13 qui qualifient son usage respectivement de « obligatoire » et « important ». Des qualificatifs de ce genre sont intéressants pour notre analyse étant donné qu'ils mettent en évidence la nécessité de la maîtrise de langue française dans le cadre administratif. L'emploi de l'embrayeur « on » dans le tour de parole 11 renvoie aux employés du service du « suivi des projets d'investissements, de la gestion du patrimoine et des systèmes d'information » qui sont dans leur majorité des ingénieurs et des techniciens supérieurs en domaines et filières techniques. Les employés de ce service se retrouvent souvent dans des situations où ils sont dans l'obligation d'employer des termes techniques et par conséquent de faire appel à la langue française. Ainsi, la place qu'occupe la langue française au sein de l'administration est étroitement liée à la fonction qu'elle assume dans ce cadre professionnel. Cette langue est aujourd'hui un bon moyen qui assure dans la majorité des cas une meilleure intégration mais également un accès plus rapide à des postes supérieurs. D'ailleurs, nous avons constaté au cours de notre enquête que la majorité des fonctionnaires est consciente que la maîtrise de cette langue représente un gage de réussite et un atout non négligeable.

Dans le tour de parole 11, le critère de l'officialité semble être retenu dans le choix de la langue arabe standard. Ce critère détermine le statut de l'arabe standard et lui octroie une légitimité au sein de l'administration et précisément dans le cadre des situations formelles qui sont des situations à caractère officiel régies par des normes et qui imposent des règles que chaque membre doit respecter. Contraignant, ce critère assortit le statut linguistique d'une obligation dont les employés sont conscients. L'adverbe « normalement » fait référence à une situation qui aurait dû prévaloir. Une situation dans laquelle l'arabe standard aurait été la seule langue de travail. De ce fait, nous constatons que les représentations sont entre autres la conséquence d'un discours idéologique qui les forge et les alimente.

À partir des propos des enquêtés, nous pouvons confirmer que l'arabe standard et le français sont des langues de travail sur lesquelles les employés s'appuient souvent durant l'exécution de leurs tâches. Quant à l'arabe algérien (arabe dialectal), il se présente plutôt comme langue d'échanges, de contacts, et non comme langue de travail. Nous avons noté dans le tour de parole n° 9 une forme d'ambiguïté qui plane sur le statut de l'arabe algérien. En effet, l'employé éprouve un sentiment d'hésitation pour attribuer un statut de langue à l'arabe algérien. Cette ambiguïté perpétue une attitude infériorisante envers l'arabe algérien dans une situation diglossique où se cristallise un rapport conflictuel entre l'arabe standard et l'arabe algérien. Ces deux langues se répartissent les différents domaines de la vie quotidienne des algériens notamment sur un plan oral étant donné que la forme dialectale de l'arabe ne bénéficie pas d'une identité écrite. Dans ce cadre et précisément dans le tour de parole n°10, l'adjectif « simple » utilisé par l'employé Ed met en évidence une nuance négative confirmée par la conjonction « mais ». Il reflète aussi le caractère utilitaire de l'arabe algérien en tant que langue qui assume une fonction spécifique relative à son usage comme moyen de communication orale qui assure l'intercompréhension entre les employés et les citoyens au sein du cadre administratif. On assiste de ce fait à une forme de catégorisation qui

distingue le dialecte (arabe algérien) et la langue (arabe standard). « Pour le sens commun, un dialecte est quelque chose comme une sous-langue »⁶ chargée d'une valeur dépréciative, alors que le terme « langue » bénéficie d'une légitimité octroyée par son statut officiel. La dualité arabe algérien / arabe standard met en exergue une opposition entre un dialecte transmis dans un cercle social et stigmatisé par certains usagers et une langue codifiée, normée et fortement valorisée notamment dans les situations formelles.

5. Compétences et insécurité linguistique

Extrait 2 du corpus

ENQ : comment évaluez-vous votre compétence dans chacune des langues que vous utilisez dans le cadre de votre travail ?

Eb : l'arabe ça va normal mais le français chwiya problème. (L'arabe ça va normal mais le français me pose quelques problèmes)

Ec : (rire) ana fe varbiya à l'aise / français bechaqour / kharej majel taghTiya karita khayi. (Moi en arabe je suis à l'aise / français à la hache / hors zone de couverture une catastrophe mon frère)

ENQ : et vous ?

Ed : ana tani français ça va pas. (Moi aussi en français ça ne va pas).

Ef : ici je m'occupe de tous les courriers en français / moi / je maîtrise bien le français / j'ai un petit de mal avec l'arabe mais bon ça passe / pour moi pas de problèmes au travail // tu sais on n'est pas de la même génération.

Ea : justement problème de générations / ana par exemple en arabe pas de problèmes / français difficile. (Justement problème de générations / moi par exemple en arabe pas de problèmes / français difficile)

5.1 Commentaire

L'insécurité linguistique met en évidence des rapports entre une auto-évaluation qui implique un regard sur sa propre pratique langagière dans un contexte sociolinguistique donné et un jugement de normativité qui trouve sa source dans les représentations sociales véhiculées sur telle ou telle langue. En d'autres termes, chaque locuteur juge ses propres pratiques langagières en fonction de ses propres représentations et évalue leur inadéquation à une situation donnée. L'insécurité linguistique surgit à partir du moment où le locuteur pense que la façon dont il parle transgresse la norme légitime.

D'une manière générale, nous pouvons dire que le système administratif apparaît comme un lieu d'évaluation et de jugement dans lequel chaque employé s'auto-évalue progressivement soit comme un bon agent répondant aux critères de l'institution, soit comme médiocre ou inapte à satisfaire les exigences du monde professionnel. Il est important pour nous aujourd'hui de comprendre comment s'articulent les compétences linguistiques avec le monde du travail.

Au regard des réponses obtenues, au cours de notre enquête, il semble exister chez les enquêtés un malaise et de sérieux doutes quant à leurs compétences en langue française. En effet, nous avons constaté qu'ils éprouvent des difficultés d'expression, de communication et de production d'énoncés corrects et cohérents. En fait, la très grande majorité des enquêtés dit être « plus à l'aise » en langue arabe qu'en langue française.

5.2 Discussion des résultats

Dans le premier tour de l'extrait n°2, l'interviewé admet avoir des difficultés en langue française et emploie le terme « problème » pour exprimer un mal-être langagier et professionnel. Ce manque de compétences dans une langue particulièrement importante dans le cadre du travail se traduit effectivement par une gêne et un manque de confiance qui s'expriment à travers de multiples sentiments, tel que la timidité, le stress et la peur d'être qualifié de « mauvais travailleur ». L'auto-évaluation dont il fait preuve met en exergue une dépréciation de ses compétences en langue française ressenties comme non adaptées au cadre administratif. Ce sentiment de manque de compétences est aussi mis en évidence par le rapport qu'entretiennent les autres enquêtés avec la langue française qui considèrent son usage comme difficile à l'image de Ed et Ea dans les tours de parole 5 et 7. Ainsi, les employés que nous avons interrogés évoquent pour la plupart un rapport compliqué avec la langue française ne laissant aucun doute sur le rôle joué par cette dernière dans leur insécurité linguistique.

Le manque de compétences dans une langue perçue comme la « norme » est directement lié au sentiment d'insécurité linguistique chez des sujets sociaux soucieux d'employer des formes correctes voire prestigieuses. Nous pouvons dire que les enquêtés stigmatisent leurs compétences communicatives en langue française. Le lexique auquel ils ont recours dévoile de manière assez explicite un sentiment d'insécurité linguistique qui est surtout lié dans ce cas à une auto-évaluation négative marquée par l'usage de vocables forts (difficile, problème). Ils attestent de ce fait que leur capital langagier est restreint et qu'ils communiquent très difficilement dans cette langue.

L'insécurité linguistique est souvent synonyme de gêne liée à une perte de repères due à un manque de compétences dans une langue. Les métaphores « bechaqour » et « kharej majel taghTiya » relevées dans le tour de parole n°2 et qui signifient respectivement « à la hache » et « hors zone de couverture » sont significatives dans la mesure où elles traduisent le sentiment de dépréciation et d'incertitude qu'éprouve le locuteur envers son usage. Une situation qu'il qualifie d'ailleurs de catastrophique. Ainsi, les jugements épilinguistiques auto-dépréciatifs se manifestent souvent par des sentiments de malaise et d'infériorité dus à une pratique jugée défectueuse et non conforme. Cet employé ne se sent pas à l'aise et manque d'assurance préférant par conséquent l'usage de la langue arabe qu'il croit mieux maîtriser et qui lui permet de s'exprimer. Précisons dans ce sens que ce sentiment est partagé par plusieurs enquêtés que nous avons pu interroger dans le cadre de notre recherche.

5.3 Un autre cas

Une autre attitude est à relever chez les employés les plus âgés de la direction pour lesquels la connaissance basique de l'arabe standard ne semble pas être suffisante contrairement à leurs compétences en langue française. C'est le cas de Ef (tour de parole n°4) dont les compétences linguistiques lui permettent d'être dans une situation sécurisante par rapport à l'usage de la langue française. En effet, cet employé fait partie d'une génération qui a bénéficié d'une scolarité bilingue. L'enseignement était assuré par des enseignants étrangers ou par des cadres algériens formés en langue française puisque « jusqu'à 1978, date effective de la mise en œuvre de l'école fondamentale totalement arabisée, la dualité linguistique caractérisait le système scolaire »⁷. Le

procédé emphatique qui se manifeste dans sa construction syntaxique dans lequel le pronom personnel sujet (je) est repris par un pronom personnel équivalent (moi) met en valeur un sentiment de compétence et un jugement sur sa propre capacité à exécuter les différentes tâches administratives. Chez cet employé comme chez d'autres de sa génération, l'usage de la langue française s'intensifie particulièrement tout en précisant que les circonstances de l'intrusion de l'arabe standard dans leur espace linguistique n'ont guère favorisé leur adaptation. De ce fait, c'est la langue française qui s'est le plus maintenue dans leurs pratiques langagières. Aujourd'hui, le décalage de formation entre une génération francisée et une autre arabisée renvoie plus à l'idée de conflit que de complémentarité.

6. Situations d'insécurité linguistique

Extrait 3 du corpus

Ea : ana j'ai remarqué directeur ydir bezaf confiance fi Farid. (Moi j'ai remarqué que le directeur fait énormément confiance à Farid)

Ed : surtout fe les déplacements we les missions. (Surtout lorsqu'il s'agit des déplacements et des missions)

ENQ : ah oui pourquoi ?

Ef : parce qu'il est compétent.

Eb : parce qu'il est compétent et parce qu'il parle très bien le français / la vérité / c'est formidable !

Ed : khayi ana Hada Houwa point faible taoui / français. (Mon frère, moi le français c'est mon point faible)

Ec : sarahaten je préfère manaHdarch français que naHdar we ndir les fautes. (Franchement, je préfère ne pas parler français que parler et faire des fautes)

Ed : surtout fe les déplacements, naHdar français impossible / darija je peux pas. (Surtout, dans le cadre des déplacements, parler français impossible / darija je ne peux pas).

Ea : ana fe Hna fe la direction / normal je parle / mais ailleurs manekdebch ulik j'évite. (Moi, ici dans la direction / normal je parle / mais ailleurs je ne vais pas te mentir j'évite).

6.1 Commentaire

Si l'arabe standard est incontournable dans la sphère administrative, l'enquête fait apparaître que la maîtrise de la langue française est exigée dans certains services internes et privilégiée dans la gestion des relations professionnelles externes. Ainsi, aujourd'hui, l'arabe standard se présente comme la langue officielle de l'administration algérienne mais la nécessité de la maîtrise de la langue française apparaît d'une manière tout à fait claire. De ce fait, les employés se voient contraints d'avoir recours à la langue française comme langue de travail, tant à l'oral qu'à l'écrit. Dans ce sens, la majorité des interviewés souligne le fait que le manque de compétences en langue française la pénalise souvent dans son travail et dans sa progression.

Le sentiment d'insécurité linguistique qui naît d'une dépréciation de son propre parler ou d'une auto-évaluation négative de ses compétences linguistiques conduit parfois le locuteur jusqu'à l'autocensure dans la mesure où il estime être incapable d'écrire ou de parler correctement. L'usage de la langue française dans le cadre

administratif est souvent source de stress pour certains employés dont la compétence professionnelle risque de ne pas être mise à contribution. L'écart imaginé entre son propre parler et la norme, souvent difficile à surmonter, est perçu comme un point faible et représente un réel obstacle comme l'explique Ed dans le tour de parole n°6. Le lexique (point faible) utilisé par l'interviewé révèle une auto-évaluation négative de ses compétences linguistiques et une dépréciation de son propre usage langagier qui représentent dans cette situation des indices d'insécurité linguistique.

6.2 Discussion des résultats

Dans le tour de parole n° 5, l'employé considère que les compétences linguistiques en langue française constituent un atout pour un salarié dans le monde professionnel. Cette plus-value est soulignée de manière claire étant donné qu'il valorise le sujet parlant français, en l'occurrence Farid. L'exclamation « c'est formidable ! » marque une réaction affective de l'enquêté qui cherche à transmettre une émotion et mettre en avant une évaluation de l'usage de la langue française. C'est un acte linguistique représentatif dans lequel l'interviewé exprime son estime et son admiration qui représentent dans ce cas des sentiments forts éprouvés à l'égard d'une personne dotée des compétences linguistiques nécessaires à l'accomplissement des différentes tâches administratives. De ce fait, selon les propos des interviewés, avoir une bonne compétence en langue française est une assurance de valeur ajoutée. Elle permet de mieux s'imposer, de prendre la parole, d'acquérir une meilleure compréhension et une plus grande polyvalence et autonomie mais aussi un statut professionnel supérieur. Elle permet aussi de participer pleinement à toutes les dimensions du cadre administratif et renvoie par conséquent une image prestigieuse et positive de l'employé.

Cependant, force est de constater que la plupart des employés que nous avons interrogés sont loin d'être en mesure de s'exprimer, rédiger ou communiquer en langue française d'une manière qu'ils estiment eux-mêmes correcte. Des difficultés que nous avons notamment remarquées dans les situations formelles qui représentent pour les employés une épreuve durant laquelle la peur de l'échec peut vite devenir une angoisse incontrôlable. Sources d'insécurité largement répandue, les situations formelles représentent une barrière psychologique majeure pour de nombreux employés qui sont invités à prendre la parole, retenir l'attention et convaincre.

Nous avons constaté que les employés qui estiment être plus compétents que les autres en langue française n'hésitent pas à prendre la parole contrairement à ceux qui éprouvent des difficultés en cette langue comme l'explique Ea dans le tour de parole n°9.

Ea : ana fe Hna fe la direction / normal je parle / mais ailleurs manekdebch ulik j'évite. (Moi ici dans la direction / normal je parle / mais ailleurs je ne vais pas te mentir j'évite).

Ainsi, l'interviewé adopte des stratégies qui consistent à éviter l'usage de la langue française étant donné qu'il pense « mal parler » et considère ses propres pratiques langagières comme non conformes aux normes ou du moins à l'idée qu'il se fait des normes. En d'autres termes, l'insécurité linguistique des employés résulte de la comparaison de leurs parlers avec le parler des autres acteurs du cadre administratif.

Conclusion

À l'heure actuelle, l'usage de la langue française dans les administrations algériennes est lié aux nouvelles exigences du cadre professionnel en matière de compétences linguistiques. Dans ce sens, le monde du travail voit dans l'acquisition des compétences linguistiques un outil qui permet une plus grande compétitivité et un meilleur rendement. La manière avec laquelle les employés envisage la norme et se positionnent par rapport à l'interaction illustre la complexité de la situation sociolinguistique et les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Les différents comportements langagiers que nous avons constatés dans le cadre de notre enquête mettent la lumière sur le rôle de l'insécurité linguistique. Cette dernière est intimement liée aux représentations des langues qui influencent chaque locuteur dans la mesure où il se fait non seulement une idée sur la langue qu'il pratique mais également sur les langues des autres.

Liste de références

- ¹ FRANCARD, Michel. In MOREAU, Marie-Louise. Sociolinguistique : concepts de base. Sprimont : Mardaga. 1997, p 171.
- ² BEACCO, Jean-Claude. La plateforme de ressources et références pour une éducation plurilingue et interculturelle et les groupes « vulnérables ». [En ligne]. Disponible sur : <http://www.academia.edu/>
- ³ CHARAUDEAU, P, La communication et le droit à la parole dans une interaction du même et de l'autre. [En ligne]. Disponible sur : <https://patrick-charaudeau.com/>
- ⁴ LIPIANSKY, Edmond-Marc. Représentations sociales et idéologies analyse conceptuelle. In : AEBISCHER Verena, DECONCHY Jean-Pierre, LIPIANSKY, Edmond-Marc. Idéologies et représentations sociales. Fribourg : Éditions DelVal. P39.
- ⁵ Selon l'instruction n°7 du 29 décembre 2007 relative à la mise en œuvre du nouveau système de classification et de rémunération des fonctionnaires, il existe quatre catégories d'employés avec des profils hétérogènes. Le groupe "D" est celui de base, il comprend les catégories de 1 à 6. Il regroupe les agents d'exécution tels que les simples employés de bureau et les ouvriers professionnels.
- ⁶ CALVET, Louis-Jean. Cité dans SINTAS, Sandrine. Analyse de la contribution de Miguel Garau Rossello au débat sociolinguistique sur le statut juridique des langues aux Baléares [En ligne]. Disponible sur : <https://books.openedition.org/>
- ⁷ TALEB IBRAHIMI, Khaoula. L'Algérie : coexistence et concurrence des langues, l'année du Maghreb. [En ligne]. Disponible sur : <https://anneemaghreb.revues.org/>

Bibliographie

- AEBISCHER Verena, DECONCHY Jean-Pierre, LIPIANSKY Edmond-Marc. Idéologies et représentations sociales. Fribourg : Éditions DELVAL.
- BEACCO, Jean-Claude. La plateforme de ressources et références pour une éducation plurilingue et interculturelle et les groupes « vulnérables ». Consulté le 28 novembre 2018 sur : <http://www.academia.edu/>
- CALVET, Louis-Jean. Cité dans SINTAS, Sandrine. Analyse de la contribution de Miguel Garau Rossello au débat sociolinguistique sur le statut juridique des langues aux Baléares. Consulté le 11 janvier 2019 sur : <https://books.openedition.org/>

- CHARAUDEAU. P, La communication et le droit à la parole dans une interaction du même et de l'autre consulté le 12 septembre 2018 sur : <http://patrick-charaudeau.com/>
- CLENET, Jean. Représentations, formation et alternance, Être formé et/ou se former ? 1993. Paris : Éditions l'Harmattan.
- HADJ, Mounir coordonnée YANAT, Zahir et SCOUARNEC, Aline. Perspectives sur la GRH au Maghreb : ALGERIE, MAROC, TUNISIE. 2005. Paris : librairie vuibert.
- LABOV, William, sociolinguistique. 1976. Paris : les éditions de minuit.
- MANNONI, Pierre. Les représentations sociales. 2006. Paris : Presse Universitaires de France.
- MOREAU, Marie-Louise. Sociolinguistique, concepts de base. 1997. Imprimé en Belgique par Pierre Mardaga.
- NEUVEU, Franck. Dictionnaire des sciences du langage. 2^e édition revue et augmentée. 2015. TIZI OUZOU : Éditions Mehdi.
- SRAGE, Nader. MARTINET, André & WALTER, Henriette. Dialogue des langues : réflexions de deux linguistiques fonctionnalistes : André MARTINET et Henriette WALTER. 2003. Paris : Éditions l'Harmattan.

Annexe

ح	h
خ	kh
ش	ch
ط	T
ع	u
غ	gh
ق	q
ك	k
هـ	H
و	w
ي	y

Sons arabes et leurs équivalents en français